





L'établissement

Désignation	VISITE (DOCID:th321208)
Adresse	75003 Paris Ile-de-France
Responsable de l'établissement	***
Filière	Visite
Relai local	

L'évaluation

Nom(s) de(s) évaluateur(s)	***
Type d'évaluation	Adhésion
Date de l'évaluation	
Commentaire sur l'évaluation	

Rapport d'évaluation - VISITE (DOCID:th321208)



Compte-rendu de l'évaluation

Rapport de visite	
Points forts	
Points d'amélioration	

Rapport d'évaluation - VISITE (DOCID:th321208)



EVALUATION COMPLETE

CHAPITRE 1 - SIGNALISATION & CHEMINEMENTS & ECLAIRAGE

Stationnement privé de l'établissement

1 - CRITERE OF signalée	BLIGATOIRE . Existence de place de stationnement repérable et située au plus près de l'accueil, matérialisée au sol et
🗆 Oui 🗆	Non
Si stationnement OBLIGATOIRE	public cocher Non concerné. Handicap(s): MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE
2 - CRITERE O	BLIGATOIRE . Place de stationnement suffisamment large et sans dévers important
	Non
	n de 3,30 m. Les places situées en épi ou en bataille doivent comporter une surlongueur de 1,20 m matérialisée au sol. Dévers inférieur ou égal à 2 %. Si ublic cocher Non concerné. Handicap(s): MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
Stationne	ement public
3 - CRITERE CO	ONFORT D'USAGE . Stationnement adapté à proximité si l'établissement ne dispose pas de parking privatif
	Non
Parking autre à p - VISUEL . CRITEF	réciser sur le site internet en indiquant la distance en mètre jusqu'à l'entrée du site. Si stationnement privé cocher Non concerné . Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR RE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
Signalétiq	que de l'établissement
4 - CRITERE O	BLIGATOIRE . Signalétique directionnelle, d'information et de localisation facilement repérable sur l'ensemble des
	Non
	DITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
	ONFORT D'USAGE . Signalétique homogène sur tout le site
	Non ue le même pictogramme soit présent sur l'ensemble de la signalétique directionnelle et la signalétique de localisation Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR -
	E CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2
	ONFORT D'USAGE . Signalétique texte/image Informations concises, faciles à lire et à comprendre
	Non
Coef: 2	DITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE.
	BLIGATOIRE . Signalétique avec des caractères lisibles
	Non
	la hauteur est fonction de la distance de lecture, taille des caractères supérieure à 1,5cm. Utiliser une police de type bâton, sans sérif et de caractères type ca» etcpar exemple. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE
8 - CRITERE CO	ONFORT D'USAGE . Signalétique de couleurs contrastées par rapport au support et à son environnement
🗆 Oui 🗆	Non
Handicap(s): AU Coef: 2	DITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE.
Cheminer	ments extérieurs et intérieurs de l'établissement
9 - CRITERE O	BLIGATOIRE . Cheminement suffisament large
🗆 Oui 🕒	Non
	inement de 1,20#m pouvant être ramenée sur une faible longueur à 0,90#m lorsqu'un rétrécissement ne peut être évité pour le bâti existant. Pour le bâti neuf large trécissement à 1,20m. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE

Rapport d'évaluation - VISITE (DOCID:th321208)



10 - CRITERE OB	LIGATOIRE. Cheminement détectable par une canne blanche/au pied ou visuellement repérable
🗆 Oui 🗆 N	on
	arking à l'entrée du bâtiment detectable à l'aide d'une bande de guidage au sol ou reperable par un changement de couleurs menant à un guichet ou une us de 5 m de l'entrée accessible et de biais. Cheminements interieurs concernés également. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : VISUEI JIRE
11 - CRITERE CO	NFORT D'USAGE . Sol non glissant
□ Oui □ N	-
Handicap(s): MOTE	UR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
12 - CRITERE OB	LIGATOIRE . Sol lisse, cheminement de plain-pied, non meuble, sans obstacle
🗆 Ovi 🗀 N	on
Handicap(s): MOTE	UR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE
13 - CRITERE OB	LIGATOIRE . Tolérance de pente respectée
🗆 Ovi 🗀 N	on 🔾 Non concerné
pente supérieure à pour une longueur r être inférieur ou éga	ion ne pouvant être évitée, tolérance si : le pourcentage de pente est inférieure ou égale à 5#% maximum. Si présence d'un palier de repos (tous les 10 m si per 4 %) d'une longueur minimale de 1,40#m en haut et en bas de chaque section en pente. Si la pente est supérieure à 5#%#alors tolérance de pente jusqu'à 10#% maximale de 0,50#m. Ou tolérance de pente jusqu'à 8#% pour une longueur maximale de 2#m. A l'intérieur des bâtiments existants, le pourcentage de pente cal à 6 %. Les valeurs des pentes tolérées exceptionnellement sont de 10 % sur une longueur maximale de 2m et de 12 % sur une longueur maximale de 0,50 m. It nécessaire, il doit être inférieur ou égal à 2 %. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE
14 - CRITERE OB	LIGATOIRE . Rupture de niveau maîtrisée
🗆 Oui 🗆 N	on 🔾 Non concerné
chasse-roue en l'abs	e-corps préhensible (ou main courante) en présence de toute rupture de niveau (ponctuelle) de plus 0,40 m sur l'ensemble du cheminement. Exigence d'un sence de garde-corps, sur toute pente et quelle que soit la hauteur de la rupture de niveau, dès lors qu'il existe un espace horizontal de plus de 2 cm entre le le garde-corps.MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
	LIGATOIRE. Cheminement bien délimité, visible et contrasté
□ Oui □ N	
Delimitation via un	changement de texture et des couleurs différenciées. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
16 - CRITERE CO	NFORT D'USAGE . Cheminement sans ressaut
🗆 Oui 🗀 N	on 🔾 Non concerné
d'être signalé par ur	rérieur ou égal à 2cm de hauteur comportant un bord arrondi ou être munis de chanfreins) au commencement du plan incliné sur la partie haute mériterait n contraste de couleurs et d'être neutralisé par le bon positionnement du dispositif de protection.La hauteur maximale peut être portée à 4 cm si le ressaut sa hauteur une pente ne dépassant pas 33 %. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 1 Handicap(s): MOTEUR. CRITERE CONFORT
17 - CRITERE OB	LIGATOIRE . Taille de la grille d'évacuation
🗆 Oui 🗀 N	on 🗆 Non concerné
Taille maximale des OBLIGATOIRE	fentes des grilles de 2cm. Eviter les paillassons alvéolés. Handicap(s): MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): MOTEUR - VISUEL . CRITERE
18 - CRITERE OB	LIGATOIRE . Obstacles à hauteur de visage signalisés et neutralisés
□ Oui □ N	on 🔾 Non concerné
	tre signalés et neutralisés comme les obstacles situés à moins de 2,20 m du sol, les obstacles latéraux en saillie à partir de 0,15 m ou encore les volumes vides sc cap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
19 - CRITERE CO	NFORT D'USAGE . Zones de repos régulières ou proches des dispositifs multimedias avec sieges
🗆 Oui 🗆 N	on
	s sièges comprise entre 0,45 m et 0,50 m ou appuis ischiatiques (assis/debout de 0,70m) facilement repérables Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - ONFORT D'USAGE. Coef: 1 Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 1
clairage	
20 - CRITERE CO	NFORT D'USAGE . Eclairage par minuterie et/ou par détection de présence
🗆 Oui 🗆 N	on 🔾 Non concerné
	oour effectuer le trajet doit être programmé. Tolérance si présence d'une diminution progressive de l'éclairage. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - ONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
21 - CRITERE CO	NFORT D'USAGE . Qualité de l'eclairage artificiel ou naturel au sein des circulations intérieures et extérieures
□ Oui □ N	on 🗆 Non concerné
L'ensemble du chen CONFORT D'USAGI	ninement est traité sans créer de gêne visuelle et éviter tout éblouissement.MENTAL - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE1MENTAL - VISUEL . CRITERE E1

Rapport d'évaluation - VISITE (DOCID:th321208)



Escaliers extérieurs et intérieurs (et marches isolées)

22 - CRITERE OBLIGATOIRE . Escaliers hélicoïdaux avec des marches régulières (girons et contre marches)
□ Oui □ Non □ Non concerné
Giron des marches des escaliers hélicoïdaux avec un appui complet du pied du côté le plus large (profondeur minimale d'un giron de 0,28 m mesurée à 0,50 m du mur extérieur). Si pas d'escaliers cocher Non concerné. Handicap(s): MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
23 - CRITERE OBLIGATOIRE . Présence d'une main courante à l'intérieur et/ou à l'extérieur à partir de 3 marches, continue, facilement préhensible et de couleur contrastée
Ū Oui □ Non □ Non concerné
Main courante débutant avant la première marche et finissant au-delà de la dernière marche en respectant la distance d'au moins un giron avant et un giron après. La hauteur de la main courante est comprise entre 0,80 m et 1,00 m. Si pas d'escaliers cocher Non concerné. Handicap(s): MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
24 - CRITERE OBLIGATOIRE . Première et dernière contremarche de couleur contrastée
□ Oui □ Non □ Non concerné
Si pas d'escaliers cocher Non concerné. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
25 - CRITERE OBLIGATOIRE . Nez de marche contrasté
□ Oui □ Non □ Non concerné
Sur au moins 3 cm en horizontal et non glissants. Si pas d'escaliers cocher Non concerné. Handicap(s): VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE OBLIGATOIRE
26 - CRITERE OBLIGATOIRE . Escaliers et marches isolées signalés par une bande d'éveil à la vigilance présente à chaque pallier
□ Oui □ Non □ Non concerné
Contrastée et en relief positif, placée à 0,50 m en amont du nez de la marche dans le sens de la descente. Cette distance peut être réduite à un giron de la marche de l'escalier. Si pas d'escaliers cocher Non concerné. Handicap(s): VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
Accès et portes
27 CRITERE CONFORT DUISAGE Espace de manociniro de norte
27 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Espace de manœuvre de porte
□ Oui □ Non □ Non concerné Espace prévu devant la porte de minimum 1,70 m de long si la porte est poussée et de 2,20 m si elle est tirée. Handicap(s): MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s): MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
Handicap(s), Moreon, Christic Conton D 63AGE, Coar. 1
28 - CRITERE OBLIGATOIRE . Passage utile des portes
□ Oui □ Non
Minimum de 0,77 m pour un bâtiment ancien et 0,83m pour un bâtiment neuf (depuis 2007). Handicap(s): MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): MOTEUR . CRITERE
29 - CRITERE OBLIGATOIRE . Portes vitrées avec éléments de repérage intérieurs et extérieurs
□ Oui □ Non □ Non concerné
Situés à 1,10 m et à 1,60 m et visibles de jour comme de nuit, de l'interieur comme de l'exterieur. Une porte est considérée vitrée quand vitre sup/égal à 75%. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
30 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Ouverture des portes
□ Oui □ Non
Ouverture à 90° avec une zone d'usage (0,80 m x 1,30 m) et poignées facilement préhensibles. Si porte automatique, vérifier la durée d'ouverture acceptable. Poignée située à une hauteur minimum de 0,40m d'un angle rentrant pour un bâtiment neuf. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2
31 - CRITERE OBLIGATOIRE . Existence d'une porte à battants, coulissante ou automatique, dûment signalée sans oublier un SAS eventuel
□ Oui □ Non □ Non concerné Les portes d'entrée à tambour ou à tourniquet sont à proscrire. Elles ne peuvent être acceptées dans les bâtiments anciens (avant 2007) que si elles sont doublées par une porte à battants, coulissante ou automatique, dûment signalée. Attention à l'ouverture des portes dans un SAS: besoin d'une distance d'un fauteuil entre les deux portes. Non concerné possible si pas de sas. Handicap(s): MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE
32 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Système d'ouverture des portes facile par clés ou par cartes avec repères
□ Oui □ Non
Ouverture par code non admis. Les systèmes d'ouverture admis sont : les clés (avec repères de type code couleur ou pictogramme ou images), les cartes avec un repère (flèche, angle coupé, trou,) marquant le sens de l'introduction de la carte dans le capteur. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

Rapport d'évaluation - VISITE (DOCID:th321208)

CHAPITRE 2 - ACCUEIL, SERVICES & INFORMATION DU PUBLIC

Dispositifs d'appel (digicodes, boutons d'appels...)

33 - CRITERE O facilement com	BLIGATOIRE . Dispositifs d'appel à la bonne hauteur et libres de tout obstacle, repérables, simples d'utilisation et
□ Oui □	Non Non concerné
contraste de coul	,90 m et 1,30 m du sol. Boutons identifiables tactilement par un marquage en braille ou par un contraste de matériaux. Boutons identifiables visuellement par un eur et/ou en gros caractères. Le digicode émet un signal sonore à chaque action. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE DITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
Personnel	d'accueil, sensibilisation handicaps
	ONFORT D'USAGE . Référent accessibilité parmi le personnel ayant reçu une formation spécifique sur le champ du la réglementation
Fournir l'attestation	Non on de formation justifiant la compétence du référent. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s): L - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2
	ONFORT D'USAGE . Collaborateurs sensibilisés notamment en charge de l'accueil, de la surveillance, de la maintenance s des besoins des personnes en situation de handicap
🗆 Oui 🗆	Non
	on de sensibilisation sur l'honneur. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2 Handicap(s): AUDITIF - MENTAL CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2
	ONFORT D'USAGE . Formation pour toute personne en charge de la médiation
	Non
	on de formation ou attestation sur l'honneur Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s): AUDITIF - IR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2
37 - CRITERE C signes française	ONFORT D'USAGE . Port d'un badge obligatoire indiquant sa compétence pour le collaborateur pratiquant la langue des e
🗆 Oui 🕒	Non 👊 Non concerné
Non concerné si p	pas de personnel pratiquant la LSF. Handicap(s): AUDITIF. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2 Handicap(s): AUDITIF. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2
	BLIGATOIRE . Accueil obligatoire des chiens d'accompagnement sans surcoût
	Non TEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
Zone d'ac	cueil
39 - CRITERE C	ONFORT D'USAGE . Guichet d'accueil facilement repérable et proche de l'entrée
🗆 Oui 🗆	Non
Handicap(s): AUE Coef: 1	DITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE.
40 - CRITERE O	BLIGATOIRE . Guichet d'accueil accessible, abaissé et pas encombré
🗆 Oui 🗆	Non
H supérieure = 0,8	3 m / H inférieure = 0,7 m / P = 0,3 m / Larg = 0,6 m. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE
infra-rouge ou l	BLIGATOIRE . Système d'aide à l'audition : transmission son et amplification (boucle à induction magnétique, système à haute fréquence,)
	Non
	nt permanent avec la formation des collaborateurs pour un bon usage avec le logo (oreille barrée avec le T est en bonne place et visible). Handicap(s): AUDITIF. FOIRE Handicap(s): AUDITIF. CRITERE OBLIGATOIRE
	ONFORT D'USAGE . Guichet d'accueil bien éclairé
	Non OITIF - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2

Rapport d'évaluation - VISITE (DOCID:th321208)



Information

43 - CRITE	RE CONFOR	RT D'USAGE . Affichage du logo de la marque avec les pictogrammes obtenus
□ Oui	☐ Non	□ Non concerné
		oports de communication. Uniquement valable pour les renouvellements et les évolutions. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE 1.1 Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 1
44 - CRITE	RE CONFOR	RT D'USAGE . Affichage des informations générales et des outils à dispositions sur le lieu et sur le site internet
□ Oui	□ Non	
boutique, le	s moyens de pa	rès, parkings, parcours adaptés, modalités de réservation, horaires conseillés, outils mis à disposition, outils de médiation, activités adaptées, coin iement en cas de vente de prestations, etc. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2 Handicap(s): JR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2
45 - CRITE	RE CONFOR	RT D'USAGE . Accueil téléphonique
□ Oui	□ Non	□ Non concerné
	Handicap(s) : Al	rès, parkings, parcours adaptés, modalités de réservation, horaires conseillés, outils mis à disposition, outils de médiation, activités adaptées, politiques JDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT
46 - CRITE	RE CONFOR	RT D'USAGE . A l'accueil, plan fixe ou mobile (dépliant)
□ Oui	☐ Non	
		urs adaptés avec les services (toilettes), indiquant également tout élement pouvant altérer la visite Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . 3E. Coef : 1 Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
47 - CRITE	RE CONFOR	RT D'USAGE . Affichage à l'accueil des outils disponibles
□ Oui	☐ Non	
		dioguides, maquettes, bornes, loupes, sieges, cannes, fauteuils. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. TIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
48 - CRITE	RE CONFOR	RT D'USAGE . Quota de fauteuils mis à disposition
□ Oui	□ Non	
		nt de 5ème catégorie, deux pour 4ème catégorie, 3 pour 3eme catégorie, 4 pour 2ème catégorie, 5 pour 1ere catégorie. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE : 1 Handicap(s): MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 1
isposi	tifs de	paiement et de reservation
49 - CRITE	RE CONFOR	RT D'USAGE . Cheminement du dispositif de paiement extérieur (borne automatique ou caisse) accessible
□ Oui	□ Non	□ Non concerné
		r minimale de 0,90 m respectant l'espace d'usage nécessaire. Lorsqu'il n'existe qu'une seule caisse de paiement, celle-ci doit être accessible aux indicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
50 - CRITE	RE CONFOR	RT D'USAGE . Dimension du dispositif de paiement extérieur (borne automatique ou caisse)
□ Oui	☐ Non	□ Non concerné
		auteur maximale de 0,80 m#et vide en partie inférieure de l'espace de paiement d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70m d'hauteur JR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 R. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
51 - CRITE	RE CONFOR	T D'USAGE . Dispositif de paiement extérieur (borne automatique) équipé d'une boucle magnétique
□ Oui	☐ Non	□ Non concerné
Handicap(s)	: AUDITIF . CRI	TERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
52 - CRITE	RE CONFOR	RT D'USAGE . Etablissement doté de son propre système de réservation en ligne
□ Oui	☐ Non	□ Non concerné
		tème de réservation sur le site internet. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2 Handicap(s): JR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2
53 - CRITE	RE CONFOR	RT D'USAGE . Possibilité d'effectuer la réservation par mail et/ou SMS
□ Oui	□ Non	
		dresse mail trouvables sur le site internet. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 1 Handicap(s): JR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 1

Rapport d'évaluation - VISITE (DOCID:th321208)



Ascenseurs et appareils élévateurs

54 - CRITERE OBLI	GATOIRE . Dimensions minimales des cabines
🗆 Oui 🕒 Non	□ Non concerné
	e dimension minimale de 1,10m x 1,30m. Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIR . CRITERE OBLIGATOIRE
55 - CRITERE OBLI	GATOIRE . Boutons tactilement et visuellement identifiables
□ Oui □ Non	=
Tactilement : marquag d'ascenseurs et/ ou ap	e en braille ou par un contraste de matériaux en relief positif / visuellement : contraste de couleur et/ou en gros caractères. Non concerné possible si pas pareils élévateurs Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
56 - CRITERE OBLIG	GATOIRE . Annonce sonore de l'étage
🗆 Oui 🗆 Non	☐ Non concerné
Si pas d'ascenseurs coo	cher Non concerné. Handicap(s): MENTAL - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): MENTAL - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
57 - CRITERE OBLIG	GATOIRE . Système de voyant lumineux indiquant la prise en compte de l'appel et annonce visuelle de l'étage
□ Oui □ Non	
Non concerné possible	s i pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE OBLIGATOIRE
	GATOIRE . Appareil élévateur en libre-service, avec une notice d'utilisation indiquant le poids de charge
□ Oui □ Non	
Non concerné possible	s i pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE
CHAPITRE	3 - SANITAIRES COLLECTIFS
Généralités .	sanitaires
59 - CRITERE OBLIG	GATOIRE . Porte d'accès à un sanitaire adapté signalée par le pictogramme correspondant
🗆 Oui 🗆 Non	□ Non concerné
	. Non concerné possible sous reserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publics soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . : Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE
60 - CRITERE OBLIG	GATOIRE . Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large
🗆 Oui 🕒 Non	□ Non concerné
m à côté du lavabos/la	nimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors debattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 ve main. Non concerné possible sous reserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publics soit proches et indiqués. Handicap(s) : LIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE
61 - CRITERE OBLIC	GATOIRE . Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée
🗆 Oui 🗀 Non	□ Non concerné
	our fermer la porte compris entre 0.70 m et 1,05 m. Non concerné possible sous reserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publics s. Handicap(s): MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE
62 - CRITERE CON	FORT D'USAGE . Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette
🗆 Oui 🗆 Non	☐ Non concerné
sous reserve que la dur	ent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol et de couleur contrastée. L'ensemble des éléments doit etre validé, sinon non conforme. Non concerné possible ée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publics soit proches et indiqués. Handicap(s): MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
	FORT D'USAGE . Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la
•	robinet thermostatique avec affichage
□ Oui □ Non	☐ Non concerné anœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Non concerné possible sous reserve
que la durée de visite r	anceviver et simple à utilisation avec indication du cote eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bieu. Non concerne possible sous reserve le dépasse pas 1h et que des toilettes publics soit proches et indiqués. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
64 - CRITERE OBLI	GATOIRE . Accès au lavabo ou au lave-mains facilité avec espace d'usage
🗆 Oui 🗆 Non	□ Non concerné
) m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-main : Lageur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m max. Non concerné ue la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publics soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : LIGATOIRE

Rapport d'évaluation - VISITE (DOCID:th321208) Date de création : 15/11/2024

Date de modification : 15/11/2024



65 - CRITERE	CONFORT	D'USAGE . Partie basse des miroirs des lavabos
□ Oui	□ Non	□ Non concerné
	s 1h et que des	a. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Non concerné possible sous reserve que la durée de visite toilettes publics soit proches et indiqués. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 1 Handicap(s): MOTEUR. CRITERE CONFORT
Sanitaire	es	
66 - CRITERE	OBLIGATO	OIRE . Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large
	□ Non	□ Non concerné
m à àcôté du	toilette. Non c	n à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors debattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,30 oncerné possible sous reserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publiques soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . licap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE
67 - CRITERE	OBLIGATO	OIRE . Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée
🗆 Oui	□ Non	□ Non concerné
		ermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Non concerné possible sous reserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes iqués. Handicap(s): MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE
		OIRE . Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique
	□ Non	□ Non concerné
relevable du b	on côté accept	ont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre tée. Non concerné possible sous reserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE ERE OBLIGATOIRE
69 - CRITERE	OBLIGATO	OIRE . Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur
	□ Non	□ Non concerné
	le visite ne dép	m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Non concerné possible sous reserve asse pas 1h et que des toilettes publiques soit proches et indiqués. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE
70 - CRITERE	CONFORT	D'USAGE . Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée
🗆 Oui	□ Non	□ Non concerné
dépasse pas 11	n et que des to	e latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0.70 m et 1,05 m. Non concerné possible sous reserve que la durée de visite ne ilettes publiques soit proches et indiqués. Handicap(s): MENTAL - MOTEUR.VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2 Handicap(s): MENTAL - ONFORT D'USAGE. Coef: 2
71 - CRITERE environneme		D'USAGE . Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à leur
🗆 Oui	□ Non	□ Non concerné
		reserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publiques soit proches et indiqués. Handicap(s): VISUEL . CRITERE CONFORT (s): VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2
		CD'USAGE. Distributeur de papier toilette préhensible
	□ Non	□ Non concerné
		sation du distributeur de papier. Non concerné possible sous reserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publiques soit p(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2
73 - CRITERE	CONFORT	D'USAGE . Hauteur de poubelle
□ Oui	□ Non	□ Non concerné
		. Ouverture à pédale non acceptée. Non concerné possible sous reserve que la durée de visite ne dépasse pas 1h et que des toilettes publiques soit ip(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2
<u>CHAPI</u>	TRE 4	- ORGANISATION VISITES
MEDIAT	ION H	UMAINE
74 - CRITERE	CONFORT	D'USAGE . Mediation permanente pour visiteurs individuels
□ Oui	□ Non	□ Non concerné
	s adaptés. Han JSAGE. Coef : 1	dicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE

Rapport d'évaluation - VISITE (DOCID:th321208) Date de création : 15/11/2024 Date de modification : 15/11/2024

DOCUMENTS

75 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Si documents mis à disposition ou téléchargeables sur le site internet	
□ Oui □ Non □ Non concerné Rédaction en grands caractères, En version FALC ou en facile à comprendre avec grands caractères, illustrés et braille. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CICONFORT D'USAGE. Coef: 1 Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 1	RITERE
76 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Si documents remis aux visiteurs	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Redaction en grands caractères, en version facile à lire et à comprendre, illustrés et braille. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1	
CHAPITRE 5 -SALLES DE SPECTACLE ET LOISIRS EDUCATIFS	
ALLES	
77 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Aide au placement proposée lors de l'accueil	
□ Oui □ Non Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 1 Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGC Coef: 1	E.
78 - CRITERE OBLIGATOIRE . Quota d'emplacement	
□ Oui □ Non	
2 places pour fauteuils roulants jusqu'à 50 places et emplacement supplémentaire par fraction de 50 en sus. Au-delà de 1000 places, le quota ne peut être inférieur à 20 places correctement placées Handicap(s): MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE	et
79 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Sieges pour accompagnants	
□ Oui □ Non Proches des emplacements réservés. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2 Handicap(s): MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2	
AIDES AU SUIVI DU SPECTACLE	
80 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Information sur les aides mentionnées dans les supports de communication et à l'accueil	
□ Oui □ Non	
Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 1 Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAG Coef: 1	E.
81 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Transmission et amplification des sons	
□ Oui □ Non	
Boucle magnétique dans la salle, dans les sieges ou autour de cou. Soustritrage du spectacle sur écran ou livret mis à disposition Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2	
82 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Système d'audiovision ou audiodescrption	
□ Oui □ Non Présentation orale des éléments visuels avec indication du temps de dialogue sur la totalité du spectacle. Handicap(s): VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2 Handic VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2	ap(s) :
CHAPITRE 6 - RESTAURATION	
RESTAURANT	
83 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Aide au placement proposée lors de l'accueil	
□ Oui □ Non □ Non concerné	_
Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 1 Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAG Coef: 1	t.
84 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Personnel sensibilisé à l'utilité des échanges écrits et proposant une table ronde dans un endroit calme	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Handicap(s): AUDITIF. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2 Handicap(s): AUDITIF. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2	

Rapport d'évaluation - VISITE (DOCID:th321208)



85 - CRITI signes fra		RT D'USAGE . Port d'un badge obligatoire indiquant sa compétence pour le collaborateur pratiquant la langue des
□ Oui	☐ Non	□ Non concerné
Non conce	erné si pas de per	sonnel pratiquant la LSF. Handicap(s): AUDITIF. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2 Handicap(s): AUDITIF. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2
86 - CRIT	ERE CONFOR	RT D'USAGE . Description orale adaptée (élocution et débit) pour le choix des plats par le personnel
□ Oui	☐ Non	□ Non concerné
		te, des tarifs, description de la composition des plats. Handicap(s): MENTAL - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2 Handicap(s): MENTAL - T D'USAGE. Coef: 2
contenu c	de l'assiette e	RT D'USAGE . Nécessité par le personnel d'indiquer la position du plat, du verre, de la bouteille et la description du en les associant à la position des heures d'une montre et possibilité de placer une personne déficiente visuelle dos
	•	n d'assistance pour le pré-découpage des plats
□ Oui Handicap(Non s): VISUEL . CRIT	□ Non concerné ERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2
88 - CRITI	ERE CONFOR	RT D'USAGE . Indication sur le site internet de toute information utile aux besoins des personnes handicapées
□ Oui	□ Non	
Informatio	ons sur le stationn	nement le plus proche, dépose minute, menus. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : JR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2
89 - CRIT	ERE CONFOR	RT D'USAGE . Les menus doivent etre rédigés en grands caractères
🗆 Oui	□ Non	□ Non concerné
	s type baton, en d CONFORT D'USAC	corps minimum 16 - Menu sur ardoise : écriture lisible et agrandie. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : VISUEL . GE. Coef : 2
90 - CRIT	ERE CONFOR	RT D'USAGE . Menus avec des noms de plats en version simplifiée
□ Oui	☐ Non	□ Non concerné
	e A Lire et à Com D'USAGE. Coef :	prendre, mais labellisation FALC non obligatoire. Handicap(s): MENTAL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 2 Handicap(s): MENTAL. CRITERE
	RE OBLIGAT	OIRE . Le nombre d'emplacements accessibles est d'au moins 2 places pour 50 et d'un emplacement
□ Oui	□ Non	□ Non concerné
		ITERE OBLIGATOIRE. Coef 1
92 - CRIT	ERE CONFOR	RT D'USAGE . Tables accessibles en intérieur comme en extérieur
□ Oui	□ Non	□ Non concerné
		oles doit être au moins de 0,70 m, d'une profondeur minimum de 0,50 m et d'une largeur minimum de 0,80 m pour un confort d'usage des personnes en e du plateau : 0,80 m. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 2
93 - CRIT	ERE CONFOR	RT D'USAGE . Gestion du bruit et de la luminosité
□ Oui	☐ Non	□ Non concerné
		ies de la sonorisation dans la salle et possibilité de fermer des rideaux et les stores. Emplacement dos à la fenêtre proposé Handicap(s) : AUDITIF - T D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : AUDITIF - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
CAFET	ERIAS E	T SELF SERVICES
94 - CRIT	ERE CONFOR	RT D'USAGE . Aide prévue
□ Oui	□ Non	□ Non concerné
concerné		r les plateaux et accompagner les personnes handicapées à leur place. Aider à la composition du plateau. Utiliser les machines et automates. Non rant classique. Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE : 1
95 - CRIT	ERE CONFOR	RT D'USAGE . Menus simplifiés proposés avec photos ou illustrations
🗆 Oui	☐ Non	□ Non concerné
Non conce D'USAGE.		estaurant classique. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef: 1 Handicap(s): AUDITIF - MENTAL. CRITERE CONFORT
96 - CRITI produits ¡		RT D'USAGE . Ustensiles (couverts, assiettes, verres) visibles et facilement attteignables ainsi que la majorité des
. 🗆 Oui	□ Non	□ Non concerné
Disposer d		sant d'équipements en libre service. Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s): MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 ITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1

Rapport d'évaluation - VISITE (DOCID:th321208)



97 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Rails de selfs sans ruptures de niveau ou proposition pour compenser l'équipement
□ Oui □ Non □ Non concerné
Possibilité de chariot individuel. Ne concerne pas l'aide humaine, déjà évaluée précédemment. Non concerné possible si restaurant classique. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
PREVENTION
Sécurité
98 - CRITERE OBLIGATOIRE . Affichage des consignes de sécurité en gros caractères, accompagnés de symboles
Oui Non Verification de l'affichage des numéros d'urgence (112, 18, 15) et notamment le 114 pour le handicap auditif. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE
99 - CRITERE CONFORT D'USAGE . Présence de dispositifs de protection autour des lieux dangereux (proximité de route, de points d'eau,)
□ Oui □ Non □ Non concerné Barrières de plus de 1 m, haies denses de plus de 0,50 m ou clôture système permettant l'éveil de la vigilance des piétons. Handicap(s): MENTAL - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1 Handicap(s): MENTAL - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef : 1
100 - CRITERE OBLIGATOIRE. Présence d'une alarme incendie perceptible fixe (flash lumineux) ou mobile (réveil vibrant, bracelet, etc) e logo handicap auditif dans les endroits où la personne se retrouve seule (sanitaires)
□ Oui □ Non Handicap(s): AUDITIF. CRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): AUDITIF. CRITERE OBLIGATOIRE
NFORMATIONS ACCESSIBILITE
nformations accessibilité
101 - CRITERE OBLIGATOIRE. L'établissement informe les clientèles sur son accessibilité effective en précisant notamment si son établissement a fait l'objet d'une dérogation concernant le handicap moteur (sur le site internet a minima)
□ Oui □ Non □ Non concerné Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 9.
102 - CRITERE OBLIGATOIRE. Le professionnel a rempli son registre public d'accessibilité et le tient à dispostion de sa clientèle
□ Oui □ Non □ Non concerné
Retrouvez le lien sur www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap. CRITERE OBLIGATOIRE. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3.
103 - CRITERE OBLIGATOIRE.Le professionnel a renseigné sa fiche sur Acceslibre
Oui Non https://acceslibre.beta.gouv.fr/ CRITERE OBLIGATOIRE. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3.
104 - CRITERE CONFORT D'USAGE. BONUS - Le site du prestataire est conforme aux principes du RGAA
□ Oui □ Non concerné
Critères et tests - Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (numerique gouv.fr). CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3.

Rapport d'évaluation - VISITE (DOCID:th321208)